

Chers soumissionnaires,

Addenda 4

A. MODIFICATION À LA DEMANDE DE PROPOSITIONS (DDP):

- 1. La date de clôture de la Demande de propositions (DDP) a été reportée au 23 juillet 2019 à 14:00, Heure avancée de l'est (HAE).** À la page 28 de la DDP, **SUPPRIMER** les mots «16 juillet 2019 à 14:00, Heure avancée de l'Est (HAE) », correspondant à la date de clôture de la DDP, et les **REPLACER PAR** «23 juillet 2019 à 14:00, Heure avancée de l'est (HAE) ».

B. QUESTION AND ANSWER

Question 1	Critères Techniques Cotés C2 (page 74 of 117) mentionne: dans le TECH 4 - Expérience du personnel proposé . Le soumissionnaire doit décrire deux (2) exemples de mandats d'évaluation de projets en développement international effectués par le chef d'équipe, de portée et de complexité semblables à celles du mandat à l'annexe A, et démontrer son expérience d'évaluation. Les exemples de mandats d'évaluation ne seront pas évalués si : <ul style="list-style-type: none">les mandats ne portaient pas sur l'évaluation de projets de développement international;Le Kosovo et l'Albanie ou l'Ukraine et la Moldova sont-ils considérés comme des pays en développement ? (Dans le formulaire 6A, il est demandé une expérience de travail dans les pays en développement, y compris les "anciens pays en transition".
Réponse 1	Tel qu'indiqué dans la section définition à la p. 77 : Les « pays en développement » sont ceux figurant dans la <u>liste des bénéficiaires d'aide publique au développement (APD)</u> http://www.oecd.org/fr/cad/stats/listecad.htm .

<p>Question 2</p>	<p>Critères Techniques Cotés C2.2 (page 75 of 117)</p> <p>a) Mandat réalisé dans un pays en développement : Pour ce critère, les définitions suivantes s'appliquent : Continents : Afrique, Amérique latine, Asie Pays : Argentine, République dominicaine, Pérou, Équateur, Sénégal, Ghana, Burkina Faso, Éthiopie et Mongolie.</p> <ul style="list-style-type: none"> • seuls les pays énumérés marquent-ils des points ? Par exemple, une évaluation en Tunisie, au Mali, au Niger et au Nigeria ne donnerait pas un point par pays ? • une évaluation réalisée au Mali et en Colombie serait considérée comme continent africain et continent latino-américain et obtiendrait 4 points ?
<p>Réponse 2</p>	<p>Seuls les pays énumérés donnent des points. Une évaluation réalisée en Tunisie, au Mali, au Niger et au Nigeria ne donnerait aucun point, car ils ne figurent pas dans la liste des critères C2.2.</p> <p>Non, une évaluation réalisée au Mali et en Colombie ne donnerait aucun point car seuls les pays énumérés au critère C2.2 obtiendraient des points. Par exemple, pour obtenir 4 points, vous devez avoir 2 pays listés qui sont dans 2 continents différents.</p>
<p>Question 3</p>	<p>Formulaire TECH 6A - Est-ce que cela peut être plus d'une (1) page parce que les cases ne sont pas assez grandes pour y écrire ? Y a-t-il une limite à la taille?</p>
<p>Réponse 3</p>	<p>Selon le formulaire TECH-6A il n'y a pas de limite de pages.</p> <p>Selon l'Article 7.9 sous la Section 1. Instructions aux soumissionnaires (IS) MAECD demande aux soumissionnaires d'utiliser une taille de caractère équivalente à au moins Arial 10 ou Times New Roman 11 dans leur proposition.</p>
<p>Question 4</p>	<p>Page 15 et autres, les soumissionnaires sont priés de soumettre leurs propositions techniques en utilisant les rubriques et le système de numérotation indiqués à la section 5.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Peut-il y avoir des rubriques autres que les rubriques prédéfinies de la section 5 ? • En ce qui concerne le système de numérotation, dans la proposition, est-ce qu'il faut identifier chaque rubrique à l'aide de son numéro d'article respectif (p. ex., M1, M2, C1) ? Doivent-ils être dans l'ordre dans lequel ils sont décrits dans la DDP ?
<p>Réponse 4</p>	<p>Les soumissionnaires doivent respecter les rubriques décrites à la section 5 de la DDP.</p> <p>Selon L'article 9.6 Présentation du contenu – Pour faciliter l'évaluation, il est demandé aux soumissionnaires d'utiliser pour leur proposition technique les rubriques et la numérotation indiquées à la section 5, Critères d'évaluation.</p>

Question 5	Est-il possible de soumettre notre réponse par courrier électronique ?
Réponse 5	Selon l'article 7.4 sous Section 1. Instructions aux soumissionnaires (IS) Toute proposition envoyée au MAECD par voie électronique telle que courriel ou télécopieur sera refusée.
Question 6	Nous demandons une prorogation de la DDP
Answer 6	Voir modification 1 mentionnée ci-dessus

C. B TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS RESTENT INCHANGÉS